

**COMMUNE DE VEULES LES ROSES**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 AVRIL 2018**  
**COMPTE-RENDU**

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Veules les Roses, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CLAIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Louis ANGELINI, Claude BERVILLE, Jean-Claude CANU, Céline CARTENET, Jean-Claude CLAIRE, Franck CROUZILLE, Thierry GRENIER, Patrick HALLEBARD, Jean-Claude MARECHAL, Pascale ROBAKOWSKI

Absents ayant donné pouvoir : Sylvie LE RIGOLEUR (Pouvoir JL ANGELINI), Sophie TRON LOZAI (Pouvoir JC CANU)

Date de convocation : 11 avril 2018

Date d'affichage : 12 avril 2018

Madame Céline CARTENET a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2018 a été adopté à l'unanimité

Monsieur Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour deux nouvelles délibérations : ventes du lot n° 6 et du lot n°7 du lotissement communal Le Paradis. Les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable

<b>DELIBERATION N°2018-16 : BUDGET COMMUNAL : Budget primitif 2018</b>
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612 – 1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Après avis favorable de La Commission des Finances réunie le 17 avril 2018,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Patrick HALLEBARD,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ **D'ADOPTER** le Budget Primitif de la commune de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

Section Fonctionnement :

Dépenses : 1 263 991.00 €

Recettes : 1 263 991.00 €

Section Investissement :

Dépenses : 4 637 969.00 €

Recettes : 4 637 969.00 €

<b>DELIBERATION N°2018-17 : BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LE PARADIS » : Budget primitif 2018</b>
---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612 – 1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Après avis favorable de La Commission des Finances réunie le 17 avril 2018,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Patrick HALLEBARD,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ **D'ADOPTER** le Budget Primitif du Budget Annexe « Lotissement Le Paradis » de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

Section Fonctionnement :

Dépenses : 980 722.00 €

Recettes : 980 722.00 €

Section Investissement :

Dépenses : 829 103.00 €  
Recettes : 829 103.00 €

**DELIBERATION N°2018-18 : FISCALITE LOCALE : Vote des taux 2018**

Vu l'Etat 1259 COM portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales pour 2018, il est proposé de reconduire cette année les taux votés en 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ **DE RECONDUIRE** pour l'année 2018, les taux d'imposition appliqués au cours de l'année précédente, à savoir :

QUATRE TAXES	Pour mémoire Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	7.11 %	7.11 %
Taxe foncière (bâti)	5.80 %	5.80 %
Taxe foncière (non bâti)	16.67 %	16.67 %
Cotisation Foncière des Entreprises	8.62 %	8.62 %

**DELIBERATION N°2018-19 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le crédit ouvert au budget primitif 2018,

Vu les demandes de subventions présentées par les associations,

Sur proposition de la commission de la Vie Scolaire, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ **D'ATTRIBUER** au titre de l'année 2018, les subventions de fonctionnement suivantes :

Amicale des Pompiers	350.00 €
Anciens combattants	275.00 €
Association des Donneurs de Sang	175.00 €
ASPV	225.00 €
Athlétic Club Veulais	300.00 €
Bibliothèque de Veules les Roses	325.00 €
C.H.E.N.E. d'Allouville	100.00 €
Veules Images	175.00 €
Ciné Objectifs	275.00 €
Club de l'Amitié	900.00 €
Comité de Jumelage de Veules les Roses	950.00 €
Coureurs de Grève	150.00 €
Fédération de Pêches	200.00 €
G.E.I.S.T. & D.I.M.	250.00 €
Les Arts du Littoral Cauchois	400.00 €
Les Lucioles	600.00 €
Nautic Club Veulais	700.00 €
Sauvegarde de l'Art Français	100.00 €
Sporting Club Tennis de Veules les Roses	800.00 €
Stade Valeriquais Handball	275.00 €
TTV	900.00 €
TTV Foire du Val	2 000.00 €
Veules Animations	550.00 €
Veules Pratick	450.00 €
Lycée Côte d'Albâtre (Association sportive)	100.00 €
Secours Populaire Français	200.00 €
Rock'n'Roses	250.00 €
Le Groupe O (Festival SITU)	1 000.00 €
ADMR L'assiette (portage des repas)	200.00 €
ADMR Les Falaises	200.00 €
Banque Alimentaire région St Valery en Caux	200.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 575.00 €</b>

➤ **PRECISE** que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif 2018 article 6574 Subvention de fonctionnement aux organismes de droit privé

**DELIBERATION N°2018-20 : LOTISSEMENT COMMUNAL LE PARADIS : Vente du lot n°1**

Madame Violaine CHAMPETIER DE RIBES domiciliée 18 Avenue de Lattre de Tassigny 92100 Boulogne Billancourt, souhaite acquérir le lot n°1 du lotissement communal Le Paradis

Cette parcelle figure au cadastre en section AB n° 594 et sa contenance est de 805 m<sup>2</sup>

Conformément à la délibération du Conseil Municipal n°2017-51 en date du 20 décembre 2017, le prix de vente de la parcelle au m<sup>2</sup> est fixée à 80 € HT, soit un montant total pour la parcelle de 64 400 € HT, TVA à 20% de 12 880 €, soit un coût total de 77 280 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VENDRE** à Madame Violaine CHAMPETIER DE RIBES, le lot n°1 du lotissement communal Le Paradis, parcelle cadastrée section AB n° 594, d'une contenance de 805 m<sup>2</sup> au prix de 64 400 € HT, TVA à 20 % de 12 880 € soit un coût total de 77 280 € TTC
- **DESIGNE** la SCP Frédéric FURON & Nathalie LETHUILLIER-BREANT, Notaires associés à Luneray pour la rédaction de l'acte de vente
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou un de ses adjoints, à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toutes pièces s'y rapportant

**DELIBERATION N°2018-21 : REALISATION D'UN PANNEAU D'INFORMATION « PECHE A PIED DE LOISIR » : Demandes de subventions**

Le Conservatoire du Littoral, anime depuis 2014 le projet « Pêche à pied récréative » sur le Littoral Cauchois. Ce programme a pour enjeux de faire évoluer les comportements des pêcheurs à pied vers une pratique plus durable, en les informant sur la réglementation, les bonnes pratiques et le milieu.

En plus d'actions de sensibilisation, le Conservatoire du Littoral propose aux communes littorales l'installation de panneaux sur la pêche à pied de loisir. Ils contiennent de l'information sur la réglementation en vigueur (espèces, taille, quotas, périodes) mais aussi sur les pratiques de pêche.

Pour la commune, il est proposé d'installer un panneau d'information en front de mer,

Vu le devis réalisé par l'entreprise ACP d'un montant de 940.00 € HT

Considérant que le projet est financé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 50% et par le Département de Seine-Maritime à hauteur de 30%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'INSTALLER** un panneau d'information « Pêche à pied de loisir »
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer la commande correspondre et à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Département de Seine-Maritime

**DELIBERATION N°2018-22 : LOTISSEMENT COMMUNAL LE PARADIS : Vente du lot n°6**

Madame Marie-Christine FRAZAO domiciliée 61 Avenue des Primevères 93370 Montfermeil, souhaite acquérir le lot n°6 du lotissement communal Le Paradis

Cette parcelle figure au cadastre en section AB n° 597 et sa contenance est de 814 m<sup>2</sup>

Conformément à la délibération du Conseil Municipal n°2017-51 en date du 20 décembre 2017, le prix de vente de la parcelle au m<sup>2</sup> est fixée à 73 € HT, soit un montant total pour la parcelle de 59 422 € HT, TVA à 20% de 11 884.40 €, soit un coût total de 71 306.40 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VENDRE** à Madame Marie-Christine FRAZAO, le lot n°6 du lotissement communal Le Paradis, parcelle cadastrée section AB n° 597, d'une contenance de 814 m<sup>2</sup> au prix de 59 422 € HT, TVA à 20 % de 11 884.40 € soit un coût total de 71 306.40 € TTC
- **DESIGNE** la SCP Frédéric FURON & Nathalie LETHUILLIER-BREANT, Notaires associés à Luneray pour la rédaction de l'acte de vente
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou un de ses adjoints, à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toutes pièces s'y rapportant

#### **DELIBERATION N°2018-23 : LOTISSEMENT COMMUNAL LE PARADIS : Vente du lot n°7**

Madame Josiane LAZARUS domiciliée 5 rue du Général Gallieni 93110 Rosny sous Bois, souhaite acquérir le lot n°7 du lotissement communal Le Paradis

Cette parcelle figure au cadastre en section AB n° 598 et sa contenance est de 806 m<sup>2</sup>

Conformément à la délibération du Conseil Municipal n°2017-51 en date du 20 décembre 2017, le prix de vente de la parcelle au m<sup>2</sup> est fixée à 63 € HT, soit un montant total pour la parcelle de 50 778 € HT, TVA à 20% de 10 155.60 €, soit un coût total de 60 933.60 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VENDRE** à Madame Josiane LAZARUS, le lot n°7 du lotissement communal Le Paradis, parcelle cadastrée section AB n° 598, d'une contenance de 806 m<sup>2</sup> au prix de 50 778 € HT, TVA à 20 % de 10 155.60 € soit un coût total de 60 933.60 € TTC
- **DESIGNE** la SCP Frédéric FURON & Nathalie LETHUILLIER-BREANT, Notaires associés à Luneray pour la rédaction de l'acte de vente
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou un de ses adjoints, à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toutes pièces s'y rapportant

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **1- Pétition**

Monsieur Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal d'une pétition de riverains de la rue Jules Truffier, Cavée de Sotteville et Chemin des Champs Elysées concernant la dangerosité de ces voies et des difficultés d'accès notamment des secours. Les riverains rencontrent des difficultés pour emprunter le droit de passage au niveau du chemin privé dénommé « Chemin Emile Pierrot » et évoquent son défaut d'entretien.

Monsieur Le Maire propose d'adresser un courrier aux propriétaires du chemin Emile Pierrot.

##### **2- Logement témoin du VVF**

Monsieur Le Maire présente quelques photos de la réalisation du logement témoin du VVF. Les travaux de rénovation des 59 logements sont actuellement en cours de réalisation. La réouverture du village vacances est prévu pour fin juin.

##### **3- Trottoir 1 voie Charles de Gaulle**

Monsieur Jean-Louis ANGELINI déplore l'état du trottoir devant le 1 Voie Charles de Gaulle qui n'a pas été remis en état depuis l'intervention d'une entreprise depuis plus d'un an. Il évoque la dangerosité des lieux qui rend difficile l'accès au commerce de la Tapissière.

Monsieur Le Maire informe qu'il va relancer la Communauté de Communes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15